



Grand Conseil  
Service parlementaire

Grosser Rat  
Parlamentdienst

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

**ORDRE DU JOUR** de la session  
constitutive du lundi **14 avril 2025**  
**TAGESORDNUNG** der konstituierenden  
Session vom Montag, **14. April 2025**

---

1. Ouverture de la session par le doyen de fonction  
Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten
  
2. Validation de l'élection du Grand Conseil  
Validierung der Grossratswahlen
  
3. Assermentation sur appel nominal des députés et des députés-suppléants  
Vereidigung der Grossräte und Grossratssuppleanten durch Namensaufruf
  
4. Assermentation du doyen de fonction  
Vereidigung des amtsältesten Abgeordneten
  
5. Validation de l'élection du Conseil d'État  
Validierung der Staatsratswahlen
  
6. Assermentation des membres du Conseil d'État  
Vereidigung der Mitglieder des Staatsrates
  
7. Élection des quatre scrutateurs  
Wahl der vier Stimmenzähler
  
8. Élection de la présidente du Grand Conseil  
Wahl der Grossratspräsidentin
  
9. Élection de la première vice-présidente du Grand Conseil  
Wahl der ersten Vizepräsidentin des Grossen Rates

10. Élection du deuxième vice-président du Grand Conseil  
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
11. Élection de la Commission des finances  
Wahl der Finanzkommission
12. Élection de la Commission de gestion  
Wahl der Geschäftsprüfungskommission
13. Élection de la Commission de justice  
Wahl der Justizkommission
14. Élection du président et du vice-président de la Commission des finances  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission
15. Élection du président et du vice-président de la Commission de gestion  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission
16. Élection du président et du vice-président de la Commission de justice  
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission
17. Élections de remplacement à la Commission d'enquête parlementaire «mesure Sierre-Chippis et sécurisation du Rhône» (CEP-SCR)  
Ersatzwahlen in die Parlamentarische Untersuchungskommission «Massnahme Siders-Chippis und Sicherung der Rhone» (PUK-SCR)
18. Présentation des collaborateurs du Service parlementaire  
Vorstellung der Mitarbeiter des Parlamentsdienstes
19. Fin de la session constitutive  
Schluss der konstituierenden Session



Grand Conseil  
Service parlementaire

Grosser Rat  
Parlamentsdienst

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Commission de validation Validierungskommission

*Commission nommée par le Bureau provisoire le 11 mars 2025:  
Kommission, welche das provisorische Büro am 11. März 2025 ernannt hat:*

Desmeules Jérôme, UDC, **Président**  
Hildbrand Matthias, Die Mitte Oberwallis, **Vizepräsident**  
Anthamatten Barbara, SVPO  
Carruzzo Mathieu, PLR  
Chassot Emmanuel, Le Centre  
Clerc Mathieu, Les Vert.e.s  
Lips Aïda, UDC  
Lorenz Ralph, neo – Die sozialliberale Mitte  
Michaud Delphine, Le Centre  
Perruchoud Sandrine, PS  
Putallaz Charles-Albert, PLR  
Roduit Christian, PS  
Wuest Frédéric, PLR

## GROUPES POLITIQUES / FRAKTIONEN 2025-2029

| Dénomination du groupe<br>Bezeichnung der Fraktion | Nombre de députés<br>Anzahl Abgeordnete | Sigle du groupe<br>Kürzel der Fraktion | Président-e<br>Präsident/-in | deuxième représentante au bureau (RGC, art. 18)<br>zweite Vertreterin im Büro (RGR, Art. 18) |
|--|---|--|------------------------------|--|
| Le Centre  | <b>29</b>                               | <b>Le Centre</b>                       | Bender Nathan                | Melly-Basili Carole  |
| Parti Libéral-Radical                              | <b>27</b>                               | <b>PLR/FDP</b>                         | Tauss-Cornut Sonia           | Masserey Anselin Sylvie  |
| Groupe socialiste                                  | <b>20</b>                               | <b>PS</b>                              | Constantin Sarah             | -  |
| UDC  | <b>18</b>                               | <b>UDC</b>                             | Logean Grégory               | -  |
| Die Mitte Oberwallis                               | <b>13</b>                               | <b>Die Mitte Oberwallis</b>            | Pfammatter Aron              | -  |
| Les Vert.e.s                                       | <b>8</b>                                | <b>Les Vert.e.s</b>                    | Revaz Emmanuel               | -  |
| SVP Oberwallis                                     | <b>8</b>                                | <b>SVPO</b>                            | Gasser Christian             | -  |
| neo – Die sozialliberale Mitte                     | <b>7</b>                                | <b>neo – Die sozialliberale Mitte</b>  | Kalbermatter Martin          | -  |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>130</b>                              |  |                              |  |

Sion, le 23 mars 2025

## **Message**

### **concernant l'élection des députés et des députés-suppléants au Grand Conseil pour la législature 2025-2029**

---

#### ***Le Conseil d'Etat du canton du Valais***

***au***

#### ***Grand Conseil***

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons l'honneur de vous transmettre, avec le présent message, les procès-verbaux des élections des députés et des députés-suppléants pour la législature 2025-2029.

Les résultats du scrutin ont été publiés dans le Bulletin officiel le 7 mars 2025. Le délai de recours est ainsi expiré depuis le lundi 10 mars 2025 et aucun recours n'a été déposé dans le délai utile.

Nous relevons que, en conformité avec la loi sur les droits politiques (LcDP), les résultats des communes ont été collationnés par le canton. Le bureau central, présidé par la chancelière d'Etat, a procédé à la récapitulation des résultats, à la répartition des sièges entre les arrondissements et les circonscriptions. Il a établi, de manière séparée, le procès-verbal de l'élection des députés et celui des députés-suppléants.

Les opérations et vérifications effectuées ont permis de confirmer les résultats transmis par les communes au canton, le dimanche du scrutin, avec l'application VeWork.

Un élément doit être rappelé. Le lundi 3 mars 2025 après-midi, soit après la séance du bureau central, le canton a été informé par la commune de Val de Bagnes que 63 enveloppes de transmission acheminées par voie postale avaient été oubliées lors du dépouillement partiel. La commune a donc organisé un dépouillement complémentaire pour ces enveloppes de transmission, qui concernent tant l'élection du Grand Conseil que celle du Conseil d'Etat.

La commune de Val de Bagnes a ensuite transmis au canton les résultats corrigés. Il en résulte une modification des suffrages nominatifs et des suffrages de partis, mais celle-ci n'a pas eu d'incidence sur le résultat final de l'élection du Grand Conseil dans l'arrondissement de Martigny. Le bureau

central en a pris note et a formellement approuvé les résultats modifiés dans le district d'Entremont, respectivement dans l'arrondissement de Martigny.

Le 5 mars 2025, le parti socialiste du Valais romand a demandé au canton que, compte tenu des résultats « particulièrement serrés » dans l'arrondissement de Martigny, il soit procédé à « un recomptage global, final des résultats des élections du Grand Conseil dans les districts de Martigny et d'Entremont ».

Le 6 mars 2025, la chancelière d'Etat, en sa qualité de présidente du bureau central (art. 153 al. 1 LcDP), a répondu que, compte tenu de l'approbation par ledit bureau des résultats de l'élection du Grand Conseil, il ne saurait être donné suite à la demande de recomptage des voix dans les communes de l'arrondissement de Martigny. Ce courrier précisait qu'il était loisible au parti de déposer un recours contre les résultats de l'élection du Grand Conseil dans l'arrondissement de Martigny et de solliciter un recomptage dans ce cadre. La chancelière rappelait enfin que, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, le seul résultat serré d'un scrutin ne donne pas de droit à un recomptage des voix<sup>1</sup>.

Par courriel du 7 mars 2025, la présidente des Vert.e.s de la section Région Martigny informait le Service des affaires intérieures et communales qu'elle soutenait la demande de recomptage des voix du parti socialiste. Elle faisait également part de sa préoccupation concernant divers problèmes survenus lors du dépouillement du scrutin dans la commune de Martigny, problèmes déjà rencontrés lors des élections communales de l'automne 2024.

Par courriel du 10 mars 2025, le Service des affaires intérieures et communales répondait qu'il n'était pas compétent pour décider d'un recomptage des voix et notait que les résultats de l'élection au Grand Conseil avaient été publiés dans le Bulletin officiel le 7 mars 2025. Il précisait vouloir interpeller la commune de Martigny au sujet des critiques qu'elle soulevait.

A noter que le canton, par le Service des affaires intérieures et communales, a interpellé les communes de Val de Bagnes et de Martigny pour obtenir des explications et précisions au sujet des éléments cités ci-dessus.

---

<sup>1</sup> S'agissant du recomptage des voix en cas de résultat de scrutin serré, le Conseil d'Etat se réfère pour le surplus à sa réponse à la motion No 2019.09.345 (Scrutin serré – restaurer la confiance), motion refusée sans vote le 15 décembre 2021.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 18 mars 2025

Le président du Conseil d'Etat : **Franz Ruppen**

La chancelière d'Etat : **Monique Albrecht**



Grand Conseil  
Commission de validation

Grosser Rat  
Validierungskommission

# RAPPORT

de la Commission de validation du  
Grand Conseil relative à la session  
constitutive du 14 avril 2025

Président : Jérôme Desmeules

Rapporteur : Mathieu Clerc

# AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission de validation s'est réunie le lundi 31 mars 2025, de 9h00 à 10h00 dans la salle de conférence 4, bâtiment du Grand Conseil à Sion.

## Membres de la Commission de validation :

- Jérôme DESMEULES, UDC, Président
- Matthias HILDBRAND, Die Mitte Oberwallis, Vice-président
- Barbara ANTHAMATTEN, SVPO
- Mathieu CARRUZZO, PLR/FDP
- Emmanuel CHASSOT, Le Centre
- Mathieu CLERC, Les Vert.e.s
- Aïda LIPS, UDC
- Ralph LORENZ, neo – Die sozialliberale Mitte
- Delphine MICHAUD, Le Centre
- Sandrine PERRUCHOUD, PS
- Charles-Albert PUTALLAZ, PLR/FDP
- Christian RODUIT, PS
- Frédéric WUEST, PLR/FDP

## Etaient également présents :

- Frédéric FAVRE, Conseiller d'Etat, Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS)
- Maurice CHEVRIER, Chef du Service des affaires intérieures et communales (SAIC)
- Gilbert BRIAND, Chef du Service des ressources humaines (SRH)
- Sandra DUCROT-BARONI, Responsable de la Coordination RH de la formation
- Nicolas SIERRO, Chef du Service parlementaire
- Sarah WILLINER, Adjointe du Service parlementaire, secrétaire de la commission de validation
- Esther TRACHSEL-BAUMANN, Collaboratrice scientifique auprès du Service parlementaire, secrétaire de la COJU
- Jimmy RITZ, Juriste auprès du SAIC
- Delphine ROSSER ZONCA, Juriste auprès du SAIC
- Augustin TORNAY, Juriste auprès du SAIC

## 1. Constitution de la commission / introduction

Le président de la Commission, **Jérôme Desmeules** rappelle que le Bureau provisoire du Grand Conseil a nommé, en séance du 11 mars 2025, la Commission de validation dans la composition indiquée ci-avant.

Il propose **Mathieu Clerc** comme rapporteur, ce qui est accepté sans opposition.

La Commission de validation a pour tâches (art. 56 al.1 Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs [LOCRP] et art. 48 al.3 Règlement du Grand Conseil [RGC])

- d'examiner la régularité de la composition des groupes politiques ;
- d'examiner le procès-verbal des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat ;
- d'examiner et déterminer les incompatibilités et de les préavisier ;
- de prendre les mesures éventuelles d'instruction.

## 2. Examen de la régularité de la composition des groupes politiques

Sur la base des formulaires transmis par les représentants des partis politiques, Nicolas Siervo informe la Commission de la composition des différents groupes :

| Dénomination du groupe                | Nombre de députés | Sigle du groupe                |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| Le Centre                             | 29                | Le Centre                      |
| Parti Libéral-Radical                 | 27                | PLR / FDP                      |
| Groupe socialiste                     | 20                | PS                             |
| Union démocratique du centre          | 18                | UDC                            |
| Die Mitte Oberwallis                  | 13                | Die Mitte Oberwallis           |
| Les Vert.e.s                          | 8                 | Les Vert.e.s                   |
| Schweizerische Volkspartei Oberwallis | 8                 | SVPO                           |
| neo – Die sozialliberale Mitte        | 7                 | neo – Die sozialliberale Mitte |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>130</b>        |                                |

Les articles 46 al. 2 de la Constitution et 29 al. 1 LOCRP stipulent que les députés peuvent former des groupes politiques, qui doivent avoir au moins cinq membres. Etant donné que tous les groupes politiques comptent au moins cinq députés, la répartition proportionnelle des sièges au sein des commissions de haute surveillance et des commissions thématiques (art. 18 al. 3 LOCRP) s'effectuera sur la base des 130 députés membres d'un groupe politique.

L'article 48 al. 2 RGC précise qu'un parti ne peut constituer qu'un seul groupe par région constitutionnelle (art. 52 Cst.cant.) et l'ensemble des élus d'un parti dans une région constitutionnelle doit faire partie du même groupe. Cette condition est remplie.

**A l'unanimité, la Commission approuve la composition des groupes politiques.**

## 3. Examen du procès-verbal des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat

### 3.1 Nouveautés

#### 3.1.1 Nouveau système

Avec les élections du 2 mars 2025, un nouveau système de gestion et de transmission des résultats des élections a été introduit. Ce nouveau système de la société Sitrox, utilisé notamment dans les cantons d'Argovie et de Soleure, a donné entière satisfaction. Le changement de système a toutefois nécessité un travail non négligeable de la part des collaborateurs du service et des communes.

### **3.1.2 Retour à un bulletin de vote unique pour l'élection du Grand Conseil et des suppléants**

Pour les élections d'il y a quatre ans, le Grand Conseil avait décidé d'utiliser deux listes distinctes pour les élections des députés et des suppléants. Comme certains groupes ne disposaient pas du même nombre de mandats de députés que de suppléants, le Grand Conseil a décidé, lors de la dernière législature, que pour les élections de mars 2025, tous les candidats d'un parti devaient à nouveau figurer sur le même bulletin (art. 136 al. 2 de la loi sur les droits politiques, LcDP). Le Grand Conseil espérait notamment éviter la disproportion entre le nombre de mandats de députés et le nombre de mandats de suppléants d'un parti politique. Selon Maurice Chevrier, comme l'a montré la pratique, cet objectif n'a pas été atteint, puisque dans dix cas au total, dans tous les arrondissements sauf Monthey, au moins un parti n'a pas obtenu le même nombre de mandats de députés que de suppléants. Par ailleurs, cette modification a eu pour conséquence d'allonger la durée du dépouillement, chaque bulletin devant être dépouillé d'abord pour l'élection à la députation, puis à nouveau pour l'élection à la suppléance.

Maurice Chevrier confirme, en réponse à la demande d'un membre de la commission, qu'il n'était pas possible de voter pour un autre parti lors de l'élection à la suppléance que celui choisi pour l'élection des députés, à cause du bulletin unique.

### **3.1.3 Transparence du financement de la vie politique**

Le chapitre 8a LcDP oblige les partis politiques et les candidats au Conseil d'Etat, à publier leur financement. Cette nouveauté a suscité l'intérêt des journalistes en particulier.

## **3.2 Déroulement de l'élection**

Le délai de dépôt des listes était fixé très tôt, au 6 janvier 2025. Il ne faut pas sous-estimer la charge de travail qui incombe ensuite aux préfets et au service compétent, avec le risque d'erreurs humaines. Des divergences ont émergé concernant les informations que les candidats peuvent mentionner sur les listes. Maurice Chevrier rappelle que, bien que les listes électorales ne doivent pas contenir de curriculum vitae, il convient de faire preuve de bon sens et d'éviter une réglementation excessive sur ce point.

A la question d'un éventuel regroupement des listes dans un fascicule, Maurice Chevrier répond que cela pourrait certes réduire le risque d'erreurs dans chaque commune. Toutefois, cela impliquerait d'imprimer un fascicule par district, au moins pour les élections au Grand Conseil. Or, dans certains districts ne comptant que trois ou quatre listes, une telle mesure ne s'impose pas. Par ailleurs, si une erreur se glissait dans ce fascicule, elle se retrouverait sur 220 000 exemplaires. Contrairement aux élections au Grand Conseil ou au Conseil d'Etat, les élections au Conseil national se déroulent déjà avec des listes regroupées dans un fascicule. Il a également été mentionné que la mise sous pli des enveloppes de vote est faite par des ateliers protégés et qu'une erreur humaine est malheureusement possible.

Le taux de participation électorale a diminué<sup>1</sup>. Les électeurs ont exercé leur droit de vote par les moyens suivants : 58,5 % par dépôt auprès de la commune, 35,4 % par voie postale et 6,1 % à l'urne. Lors des élections au Conseil d'Etat de 2009, 5,79 % des suffrages étaient nuls, contre seulement 1,63 % en 2021 et 1,69 % en 2025. Cette diminution du nombre de bulletins nuls est principalement due à deux mesures simples : la différenciation des couleurs des bulletins entre les élections au Grand Conseil et celles au Conseil d'Etat, ainsi qu'un rappel sur chaque enveloppe de ne glisser qu'un seul bulletin à l'intérieur. Le système électoral de répartition bi-proportionnelle n'est pas techniquement complexe, mais sa compréhension reste difficile pour les électeurs. Il est essentiel que chaque votant garde à

---

<sup>1</sup> La participation aux élections du Conseil d'Etat était de 60,84 % en 2021 et de 45,60 % en 2025.

l'esprit qu'il exprime un suffrage pour l'ensemble de l'arrondissement électoral, et non uniquement pour la circonscription.

### 3.3 Résultats

#### Election des députés au Grand Conseil du 2 mars 2025

| Partis                       | Suffrages pondérés | %              | Sièges obtenus | %              | Ecartsièges-suffrages |
|------------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| 1. SP - GRÜNE - UNABHÄNGIGE  | 2'856              | 2.98%          | 3              | 2.31%          | -0.67%                |
| 2. MITTE                     | 12'693             | 13.24%         | 13             | 10.00%         | -3.24%                |
| 3. SVPO                      | 6'848              | 7.15%          | 8              | 6.15%          | -0.99%                |
| 4. NEO                       | 6'278              | 6.55%          | 7              | 5.38%          | -1.17%                |
| 5 FDP                        | 818                | 0.85%          | 1              | 0.77%          | -0.08%                |
| 6. UDC                       | 12'061             | 12.58%         | 18             | 13.85%         | 1.26%                 |
| 7. LE CENTRE                 | 20'172             | 21.05%         | 29             | 22.31%         | 1.26%                 |
| 8. PLR                       | 16'616             | 17.34%         | 26             | 20.00%         | 2.66%                 |
| 9. LES VERTS                 | 5'862              | 6.12%          | 8              | 6.15%          | 0.04%                 |
| 10. PS - ENTREMONT AUTREMENT | 11'637             | 12.14%         | 17             | 13.08%         | 0.93%                 |
|                              | <b>95'841</b>      | <b>100.00%</b> | <b>130</b>     | <b>100.00%</b> | <b>0.00%</b>          |

#### Election des députés-suppléants au Grand Conseil du 2 mars 2025

| Partis                       | Suffrages pondérés | %           | Sièges obtenus | %              | Ecartsièges-suffrages |
|------------------------------|--------------------|-------------|----------------|----------------|-----------------------|
| 1. SP - GRÜNE - UNABHÄNGIGE  | 2'866              | 3.05%       | 3              | 2.31%          | -0.74%                |
| 2. MITTE                     | 12'968             | 13.80%      | 15             | 11.54%         | -2.26%                |
| 3. SVPO                      | 6'536              | 6.96%       | 7              | 5.38%          | -1.57%                |
| 4. NEO                       | 5'615              | 5.98%       | 6              | 4.62%          | -1.36%                |
| 5 FDP                        | 764                | 0.81%       | 1              | 0.77%          | -0.04%                |
| 6. UDC                       | 11'639             | 12.39%      | 17             | 13.08%         | 0.69%                 |
| 7. LE CENTRE                 | 20'120             | 21.41%      | 29             | 22.31%         | 0.90%                 |
| 8. PLR                       | 16'138             | 17.17%      | 24             | 18.46%         | 1.29%                 |
| 9. LES VERTS                 | 5'749              | 6.12%       | 9              | 6.92%          | 0.80%                 |
| 10. PS - ENTREMONT AUTREMENT | 11'571             | 12.31%      | 19             | 14.62%         | 2.30%                 |
|                              | <b>93'966</b>      | <b>100%</b> | <b>130</b>     | <b>100.00%</b> | <b>0.00%</b>          |

Maurice Chevrier explique que pour les partis du Haut-Valais l'écart siège-suffrage est négatif car le taux de participation électoral est plus élevé par rapport à la population que dans le Valais romand. Comme les sièges sont mesurés sur la base de la population, le résultat est négatif dans le Haut-Valais.

**Eu égard à ces explications, la Commission renonce, à l'unanimité, à procéder à l'examen détaillé des procès-verbaux d'élection, lesquels peuvent être consultés au secrétariat du Service parlementaire.**

### **3.4 Recours et plaintes pénales**

Par lettre du 21 mars 2025, le Ministère public a confirmé qu'aucune plainte pénale n'a été déposée en lien avec les élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Maurice Chevrier informe la Commission que les résultats des élections ont été publiés le 7 mars 2025 dans le Bulletin officiel du Canton du Valais. Aucun recours n'a été déposé dans le délai utile. Il convient néanmoins d'examiner de plus près les élections dans les deux communes suivantes :

#### **3.4.1 Val de Bagnes**

Au bureau communal de Val de Bagnes, il a été constaté le 3 mars 2025 que 63 enveloppes transmises par voie postale n'avaient pas été prises en compte. La commune s'est immédiatement adressée au service et a ensuite informé le préfet et les parties. En présence des représentants des partis, les 63 enveloppes ont été dépouillées et le résultat du scrutin a été corrigé. La jurisprudence actuelle précise qu'un scrutin serré ne permet pas d'avoir un recomptage. Il a été recommandé à la commune de prendre des mesures pour les futures élections et votations et de revoir les procédures internes.

#### **3.4.2 Martigny**

Le 7 mars 2025, le parti local des Vert.e.s s'est adressé au service. Le parti a critiqué de manière générale la procédure suivie dans la commune de Martigny, la jugeant non optimale. Le service des affaires intérieures et communales s'est immédiatement adressé à la commune avec des questions auxquelles la commune de Martigny a répondu en détail. L'un des points soulevés concernait le rôle des observateurs, où il a été précisé qu'ils ne peuvent assister aux opérations de vote qu'en tant que spectateur et ne peuvent en aucun cas participer au dépouillement.

Pour le cas des deux communes, les échanges de correspondance ont été mis à disposition et consulté par le président de la commission de validation. Ce dernier précise que sous l'angle de l'amélioration continue, des mesures doivent être prises pour éviter que des problèmes ne se reproduisent à l'avenir. Toutefois, aucun recours n'a été déposé.

**La Commission de validation constate l'absence de recours contre les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.**

## **4. Examen et détermination des incompatibilités**

Gilbert Briand informe que le Service des ressources humaines, en collaboration avec Sandra Ducrot-Baroni, responsable de la Coordination RH de la formation, a examiné la liste des députés et suppléants élus au regard des dispositions des articles 5 et 7 de la loi sur les incompatibilités pour ce qui est des employés d'Etat et de l'ordonnance sur les incompatibilités quant au personnel enseignant.

### **4.1 Employés de l'administration cantonale**

Après examen, Gilbert Briand ne relève aucun cas d'incompatibilité d'employés de l'administration cantonale selon l'article 7 al. 1 let. a à c. Géraldine Gianadda a opté pour le mandat politique et a remis sa démission au Conseil d'Etat pour le 11 avril 2025.

**La commission de validation constate qu'à partir du 11 avril 2025, il n'y aura plus d'incompatibilité entre le mandat de député et l'activité professionnelle de Géraldine Gianadda, qui aura cessé son activité professionnelle au sein de l'Etat du Valais.**

## 4.2 Personnel enseignant

Les enseignants, contrairement aux employés de l'administration cantonale, peuvent être membres du Grand Conseil, sous certaines restrictions. Concernant les incompatibilités de fait, les enseignants ayant le droit d'être députés ne peuvent exercer qu'un nombre limité de fonctions publiques. Aucune incompatibilité de fait n'a été constatée parmi les 21 enseignants élus au Grand Conseil.

En ce qui concerne l'incompatibilité de droit, les enseignants membres d'une direction d'école ne peuvent pas siéger au Grand Conseil. Selon l'article 3 de l'ordonnance sur les incompatibilités, sont considérées comme exerçant une fonction de direction : le directeur qui enseigne, le directeur adjoint dont l'activité de direction représente 25 % ou plus de son temps de travail, ainsi que le responsable du centre scolaire qui enseigne. Aucune incompatibilité de droit n'a été relevée. Sandra Ducrot-Baroni rappelle que les membres d'une direction d'école ne peuvent exercer aucune activité d'enseignement, y compris des remplacements, pendant toute la durée de leur mandat.

Les enseignants de la HES SO ne sont pas considérés comme des employés de l'État. Par souci d'exhaustivité, les différents services se sont toutefois renseignés auprès du chef du Service des hautes écoles, qui a confirmé qu'aucun membre de la direction de la haute école n'est membre du Grand Conseil.

**La commission de validation constate qu'aucune incompatibilité n'a été constatée parmi les enseignants.**

## 4.3 Stage au sein des tribunaux

Adea Dalloshi, élue députée-suppléante au Grand Conseil, effectuera un stage de six mois dans un tribunal de district dans le cadre de sa formation d'avocate. Par le passé, le Bureau du Grand Conseil a introduit une pratique exceptionnelle pour les engagements à court terme auprès de l'Administration cantonale, des tribunaux et des entités autonomes de droit public : le député ou suppléant concerné n'a pas à choisir entre l'une des deux fonctions, mais il ne peut assister ni aux séances du Grand Conseil et des commissions parlementaires ni déposer d'interventions parlementaires durant son engagement. Cette situation d'exception ne peut durer qu'un maximum de six mois et ne peut être envisagée qu'à une seule occasion durant la législature.

**La Commission de validation prend connaissance et approuve à l'unanimité la pratique instaurée par le Bureau du Grand Conseil concernant les engagements à court terme au sein de l'Administration cantonale, des tribunaux et des établissements autonomes et spécifie que cette situation d'exception ne pourra pas être renouvelée durant la législature 2025-2029. Adea Dalloshi ne sera assermentée qu'à la fin de son stage au tribunal de district.**

## 4.4 Conseiller d'État - Député au Grand Conseil

Les conseillers d'État ne peuvent pas être membres du Grand Conseil (article 7 de la loi sur les incompatibilités). Stéphane Ganzer, élu le 2 mars 2025 à la fois comme conseiller d'État et comme député au Grand Conseil, a opté le 5 mars 2025 pour le mandat de conseiller d'État. Le 26 mars 2025, le Conseil d'État a proclamé, élu au Grand Conseil, Frédéric Wuest de Sierre, premier député non élu de la liste no 4 PLR. Les Libéraux-radicaux du district de Sierre.

**La Commission de validation prend acte qu'il n'y a plus d'incompatibilité entre le mandat de conseiller d'Etat et le mandat de député de Stéphane Ganzer.**

**Sur la base des informations et explications données par le Service des affaires intérieures et communales, le Service des ressources humaines et par le Service administratif et des affaires juridiques de la formation, la Commission de validation constate qu'aucun autre cas d'incompatibilité n'est porté à sa connaissance.**

## **5. Décisions**

1. La Commission approuve à l'unanimité la composition des groupes politiques pour la législature 2025/2029.
2. Elle renonce à l'unanimité à procéder à l'examen détaillé des procès-verbaux d'élection.
3. La Commission enjoint au Grand Conseil d'appliquer la pratique d'exception instaurée par le Bureau, telle que détaillée sous le chiffre 4.3 ci-dessus, à tous les députés et suppléants effectuant un engagement à court terme, d'une durée maximum de six mois, au sein de l'Administration cantonale, des tribunaux ou d'entités autonomes de droit public durant la législature 2025/2029.
4. La Commission de validation propose au Grand Conseil de valider les élections au Grand Conseil du canton du Valais.
5. La Commission de validation propose au Grand Conseil de valider les élections au Conseil d'Etat du canton du Valais.

Sion, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le président  
**Jérôme Desmeules**

Le rapporteur  
**Mathieu Clerc**

## **Message**

### **concernant l'élection du Conseil d'Etat pour la législature 2025-2029**

---

#### ***Le Conseil d'Etat du canton du Valais***

***au***

#### ***Grand Conseil***

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 2 mars 2025, le peuple valaisan a été appelé à procéder à l'élection du Conseil d'Etat pour la législature 2025-2029, conformément à l'article 52 de la Constitution cantonale et aux articles 114 et suivants de la loi sur les droits politiques (LcDP).

Cinq listes officielles étaient offertes au choix des électeurs, soit dans l'ordre de présentation et de publication dans le Bulletin officiel le 10 janvier 2025 :

1. Liste déposée par le Parti socialiste (PS)  
Mathias Reynard, Conseiller d'Etat, Savièse
  
2. Liste déposée par les Partis du Centre  
Franziska Biner, vice-présidente de Zermatt, députée, architecte EPFZ, Zermatt  
Christophe Darbellay, Conseiller d'Etat, Martigny-Croix
  
3. Liste déposée par le PLR.Les Libéraux-Radicaux  
Stéphane Ganzer, président de commune, député, Veyras
  
4. Liste déposée par l'UDC  
Franz Ruppen, Conseiller d'Etat, Naters
  
5. Liste déposée par Les Vert.e.s  
Emmanuel Revaz, biologiste, député et chef de groupe, Salvan

103'609 électrices et électeurs sur les 227'214 inscrits ont pris part à l'élection. Les candidats ont obtenu les suffrages suivants, sur les 100'899 bulletins valables (majorité absolue : 50'450) :

|                         |        |           |
|-------------------------|--------|-----------|
| Mme Franziska Biner     | 51'181 | suffrages |
| M. Christophe Darbellay | 41'412 | suffrages |
| M. Mathias Reynard      | 41'390 | suffrages |
| M. Franz Ruppen         | 37'359 | suffrages |
| M. Stéphane Ganzer      | 32'716 | suffrages |
| M. Emmanuel Revaz       | 19'551 | suffrages |

Mme Franziska Biner a obtenu la majorité absolue au premier tour et a donc été proclamée élue membre du Conseil d'Etat pour la période 2025-2029.

En lien avec le premier tour, un élément doit être rappelé. Le lundi 3 mars 2025 après-midi, le canton a été informé par la commune de Val de Bagnes que 63 enveloppes de transmission acheminées par voie postale avaient été oubliées lors du dépouillement partiel. La commune a donc organisé un dépouillement complémentaire pour ces enveloppes de transmission, qui concernent tant l'élection du Conseil d'Etat que celle du Grand Conseil. La commune de Val de Bagnes a ensuite transmis au canton les résultats corrigés. Il en résulte une modification des suffrages nominatifs, mais ce contretemps n'a pas eu d'incidence notable sur le résultat final de l'élection du Conseil d'Etat.

L'arrêté du Conseil d'Etat proclamant les résultats du premier tour a été publié dans le Bulletin officiel le 7 mars 2025. Aucun recours n'a été déposé contre l'élection du 2 mars 2025.

Pour le second tour, les quatre listes officielles suivantes ont été déposées auprès de la Chancellerie d'Etat, soit dans l'ordre de présentation :

1. Liste déposée par l'UDC  
Franz Ruppen, Conseiller d'Etat, Naters
2. Liste déposée par le Parti socialiste  
Mathias Reynard, Conseiller d'Etat, Savièse
3. Liste déposée par les Partis du Centre  
Christophe Darbellay, Conseiller d'Etat, Martigny-Croix
4. Liste déposée par le PLR.Les Libéraux-Radicaux  
Stéphane Ganzer, président de commune, député, Veyras

Le nombre de candidatures déposées étant égal au nombre de membres à élire, le Conseil d'Etat a proclamé élus tacitement membres du Conseil d'Etat, pour la période 2025-2029, les quatre candidats

précités (art. 52 al. 7 Cst. cant. et art. 129 al. 1 LcDP), étant précisé que les conditions prévues par la Constitution cantonale pour la représentation des différentes régions et districts du canton sont remplies.

L'arrêté du Conseil d'Etat proclamant l'élection tacite des membres du Conseil d'Etat a été publié dans le Bulletin officiel le 7 mars 2025.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre considération et vous recommander, avec nous, à la protection divine.

Sion, le 18 mars 2025

Le président du Conseil d'Etat : **Franz Ruppen**

La chancelière d'Etat : **Monique Albrecht**

**Scrutateurs 2025-2029**  
**Stimmzähler 2025-2029**

---

1. Kummer Karl, Die Mitte Oberwallis
2. Putallaz Charles-Albert, PLR/FDP
3. Aymon Valentin, PS
4. Héritier Alexia, Le Centre

**REPARTITION PROPORTIONNELLE /  
PROPORTIONELLE SITZVERTEILUNG**

(selon l'art. 18 al. 3 LOCRP et accord entre les groupes politiques /  
gemäss Art. 18 Abs. 3 GORBG und Vereinbarung zwischen den Fraktionen)

|                                | <b>COFI / FIKO</b> | <b>COGEST / GPK</b> | <b>COJU / JUKO</b> | <b>Total</b> |
|--------------------------------|--------------------|---------------------|--------------------|--------------|
| PLR/FDP                        | 3                  | 3                   | 3                  | <b>9</b>     |
| PS                             | 2                  | 2                   | 2                  | <b>6</b>     |
| Le Centre                      | 3                  | 3                   | 3                  | <b>9</b>     |
| UDC                            | 2                  | 2                   | 1                  | <b>5</b>     |
| Die Mitte Oberwallis           | 2                  | 1                   | 1                  | <b>4</b>     |
| Les Vert.e.s                   | 0                  | 1                   | 1                  | <b>2</b>     |
| neo – Die sozialliberale Mitte | 1                  | 0                   | 1                  | <b>2</b>     |
| SVPO                           | 0                  | 1                   | 1                  | <b>2</b>     |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>13</b>          | <b>13</b>           | <b>13</b>          | <b>39</b>    |

**PROPOSITIONS / VORSCHLÄGE**

par ordre alphabétique / alphabetisch geordnet

|    | <b>COFI / FIKO</b>                              | <b>COGEST / GPK</b>             | <b>COJU / JUKO</b>                            |
|----|---|---------------------------------|---|
| 1  | Birbaum Thomas, PLR/FDP                         | Borgeaud Clément, PS            | Anthamatten Barbara, SVPO                     |
| 2  | Bonvin Claire-Lise, Le Centre                   | Cipolla Alexandre, UDC          | Bogiqi Aferdita, PS                           |
| 3  | Clivaz Pascal, PS                               | Couturier Mathieu, PLR/FDP      | Desmeules Jérôme, UDC                         |
| 4  | Florey Christian, PLR/FDP                       | Delaloye Mathias, UDC           | Dorsaz Léonard, Les Vert.e.s                  |
| 5  | Grichting Valériane, PLR/FDP                    | Delasoie Stève, PLR/FDP         | Gianadda Géraldine, PLR/FDP                   |
| 6  | Loretan Philipp, neo – Die sozialliberale Mitte | Dubuis Alexandre, Les Vert.e.s  | Hildbrand Matthias, Die Mitte Oberwallis      |
| 7  | Martig Pascal, Die Mitte Oberwallis             | Juon Urs, Die Mitte Oberwallis  | Luy Ludivine, Le Centre                       |
| 8  | Maxime Moix, Le Centre                          | Lamon Anthony, Le Centre        | Michaud Delphine, Le Centre                   |
| 9  | Moulin Malvine, Le Centre                       | Métraiiler Françoise, Le Centre | Putallaz Charles-Albert, PLR/FDP              |
| 10 | Perroud Bruno, UDC                              | Moret-Roth Fabienne, Le Centre  | Roduit Christian, PS                          |
| 11 | Pirovino-Indermitte Rahel, Die Mitte Oberwallis | Riva Gapany Paola, PS           | Roduit Myriam, Le Centre                      |
| 12 | Quennoz François, UDC                           | Rossier Moll Kathleen, PLR/FDP  | Schmid Flavio, neo – Die sozialliberale Mitte |
| 13 | Zimmermann Rahel, PS                            | Zimmermann Patrik, SVPO         | Wuest Frédéric, PLR/FDP                       |

P = Président / Präsident  
VP = Vice-président / Vizepräsident

|    | <b>COFI / FIKO</b>      | <b>COGEST / GPK</b>            | <b>COJU / JUKO</b>      |
|----|-------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| P  | Birbaum Thomas, PLR/FDP | Lamon Anthony Le Centre        | Jérôme Desmeules, UDC   |
| VP | Pascal Clivaz, PS       | Urs Juon, Die Mitte Oberwallis | Frédéric Wuest; PLR/FDP |



Grand Conseil  
Service parlementaire

Grosser Rat  
Parlamentsdienst

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

**ÉLECTIONS DE REMPLACEMENT À LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
PARLEMENTAIRE «MESURE SIERRE-CHIPPIS ET SÉCURISATION  
DU RHÔNE» (CEP-SCR) – 14 AVRIL 2025**

**ERSATZWAHLEN IN DIE PARLAMENTARISCHE  
UNTERSUCHUNGSKOMMISSION «MASSNAHME SIDERS-CHIPPIS  
UND SICHERUNG DER RHONE» (PUK-SCR) – 14. APRIL 2025**

Propositions du Bureau du Grand Conseil  
Vorschläge des Büros des Grossen Rates

| <b>Membres sortants<br/>Austretende Mitglieder</b> | <b>Candidats<br/>Kandidaten</b>                  |
|--|--|
| LORENZ Ralph, neo – Die sozialliberale Mitte       | KIECHLER Gerhard, neo – Die sozialliberale Mitte |
| MEYLAN Patricia, Le Centre                         | PITTELOUD Frédéric, Le Centre                    |
| TRISTAN Martine, PLR/FDP                           | CARRUZZO Mathieu, PLR/FDP                        |